

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 30 septembre 2015 portant désignation des
membres de la Commission centrale de gestion des emplois
pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel
subventionné, ordinaire et spécial**

A.Gt 30-10-2020

M.B. 23-02-2021

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 12 mai 2004 relatif à la définition de la pénurie et à certaines Commissions dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française, tel que modifié, notamment les articles 5, 13, § 1^{er}, 14, § 1^{er} et 25 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié par les arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 21 novembre 2015, 11 avril 2017, 17 octobre 2017, 06 novembre 2017, 24 novembre 2017, 22 mars 2018, 14 décembre 2018, 26 février 2019, 20 mars 2019, 12 juin 2019, 8 novembre 2019 et 20 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 septembre 2020 portant délégations de compétence et de signature aux fonctionnaires généraux et à certains autres membres du personnel du Ministère de la Communauté française, notamment l'article 78, § 1^{er}, 17^o ;

Considérant qu'il convient de remplacer des membres démissionnaires ;

Arrête :

Article 1^{er}. - Dans l'article 2, 2^{ème} tiret de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 30 septembre 2015 portant désignation des membres de la commission centrale de gestion des emplois pour l'enseignement préscolaire et primaire officiel subventionné, ordinaire et spécialisé, tel que modifié, les mots «M. Jean-Pierre PERIN» et «Mme Rita DEHOLLANDER» sont respectivement remplacés par les mots «M. Pascal LAENEN» et " M. Christophe DENUIT».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 30 octobre 2020.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Directrice générale,

L. SALOMONOWICZ